REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 juin 2018**

Compte rendu affiché le **04 juillet 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **22 juin 2018**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Armand MENZIKIAN**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Matthieu FISCHER, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR, Oscar ARAZ.**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	25

Objet :

18.06.0976
Désignations des représentants du Conseil municipal

PRÉFECTURE DU RHONE
Reçu le 13 JUIL. 2018
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes et peut procéder à tout moment à leur remplacement par une nouvelle désignation.

En application de l'article L.2121-21 du même code, les nominations s'effectuent au scrutin secret. Toutefois, cet article prévoit également que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder aux désignations à main levée.

Ceci exposé, il vous est proposé de désigner les représentants de la Ville au sein des organismes suivants.

1- ASSOCIATIONS

Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

- Sont candidats :
  - Titulaire : - Pierre DUSSURGEY
  - Suppléant : - Stéphane GOMEZ

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés :
- Titulaire : - Pierre DUSSURGEY
- Suppléant : - Stéphane GOMEZ

2- ORGANISMES

Mission Locale
Le collège des collectivités territoriales et des membres permanents est composé de huit membres dont le Maire de la commune de Vaulx-en-Velin ou de son représentant. Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants désignés par le Conseil municipal.

- Sont candidats :
  - Titulaires : - Régis DUVERT
    - Christine JACOB
    - Ahmed CHEKHAB
    - Myriam MOSTEFAOUI
    - Kaoutar DAHOUM

  - Suppléants : - Fatma FARTAS
    - Eliane DA COSTA
    - Yvette JANIN
    - Harun ARAZ
    - Yvan MARGUE

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés :

- Titulaires : - Régis DUVERT
  - Christine JACOB
  - Ahmed CHEKHAB
  - Myriam MOSTEFAOUI
  - Kaoutar DAHOUM

- **Suppléants :**- Fatma FARTAS
  - Eliane DA COSTA
  - Yvette JANIN
  - Harun ARAZ
  - Yvan MARGUE

3- COMMISSIONS EXTERNES

Conseil de discipline de recours Rhône-alpes

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant

- Sont candidats :
  - Titulaire : - Josette PRALY
  - Suppléant : - Armand MENZIKIAN

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés :

- Titulaire : - Josette PRALY
- Suppléant : - Armand MENZIKIAN

Commission de réforme des agents des collectivités locales

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation deux représentants titulaires et deux représentants suppléants

- Sont candidats :
  - Titulaires : - Josette PRALY
    - Yvan MARGUE
  - Suppléants : - Kaoutar DAHOUM
    - Antoinette ATTO

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés :

- Titulaires : - Josette PRALY
  - Yvan MARGUE
- Suppléants : - Kaoutar DAHOUM
  - Antoinette ATTO

4- CENTRES SOCIAUX

Centre social Le Grand Vire
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de trois représentants.

- Sont candidats : - Liliane BADIOU
  - Stéphane BERTIN
  - Pierre BARNEOUD

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés : - Liliane BADIOU
- Stéphane BERTIN
- Pierre BARNEOUD

Centre social Georges Lévy
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation quatre représentants.

- Sont candidats : - Christine JACOB
  - Fatma FARTAS
  - Christine BERTIN
  - Jacques ARCHER

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés : - Christine JACOB
- Fatma FARTAS
- Christine BERTIN
- Jacques ARCHER

Centre social Jean et Joséphine Peyri
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation quatre représentants.

- Sont candidats : - David TOUNKARA
  - Nassima KAOUAH
  - Matthieu FISCHER
  - Myriam MOSTEFAOUI

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés : - David TOUNKARA
- Nassima KAOUAH
- Matthieu FISCHER
- Myriam MOSTEFAOUI

5- CONSEILS D'ECOLES

En application de la rédaction de l'article D.411-1 du Code de l'Education, le conseil d'école de chaque établissement de la Commune comprend le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par l'Assemblée délibérante

ECOLES MATERNELLES	REPRESENTANT
Angélina Courcelles	Liliane BADIOU
Ambroise Croizat	Matthieu FISCHER
Pierre et Marie Curie	Pierre DUSSURGEY
Anatole France	Christine BERTIN
Youri Gagarine	Muriel LECERF
Le Chat Perché	Pierre BARNEOUD
Jules Grandclément	Stéphane BERTIN
Martin Luther King A	Josette PRALY
Martin Luther King B	Liliane BADIOU
Paul Langevin	Christine JACOB
Federico Garcia Lorca	Nadia LAKEHAL
Frédéric Mistral	Antoinette ATTO
Pablo Neruda	Armand MENZIKIAN
Jean Vilar	Liliane BADIOU
Andrée Vienot	Stéphane GOMEZ
Henri Wallon	Pierre DUSSURGEY
ECOLES ELEMENTAIRES	**REPRESENTANT**
Angélina Courcelles	Fatma FARTAS
Ambroise Croizat	David TOUNKARA
Pierre et Marie Curie	Régis DUVERT
Anatole France	Marie-Emmanuelle SYRE
Youri Gagarine	Mourad BEN DRISS
Jules Grandclément	Jacques ARCHER
Martin Luther King	Josette PRALY
Paul Langevin	Virginie COMTE
Federico Garcia Lorca	Antoinette ATTO
Frédéric Mistral	Yvette JANIN
Pablo Neruda	Eliane DA COSTA
Jean Vilar	Ahmed CHEKHAB
Henri Wallon	Pierre BARNEOUD

ECOLES PRIMAIRES	REPRESENTANT
Anton Makarenko A	Nassima KAOUAH
Anton Makarenko B	Yvan MARGUE
René Beauverie	Jacques ARCHER

11/ Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

Considérant qu'il y a lieu de désigner cinq représentants au sein du CCAS

- Sont candidats :
  - Antoinette ATTO
  - Eliane DA COSTA
  - Yvan MARGUE
  - Nawelle CHHIB
  - Charazede GHAROURI

- Résultat du vote : unanimité des votants

Sont désignés :

- Antoinette ATTO
- Eliane DA COSTA
- Yvan MARGUE
- Nawelle CHHIB
- Charazede GHAROURI

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver les désignations ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil Municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des représentants du Conseil municipal ;

Entendu le rapport présenté le 28 juin 2018 par Madame la Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants.

Nombre de suffrages exprimés : 25
Votes Pour : 25
Votes Contre :
Abstention : 3

➢ approuve les désignations ci-dessous.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)